



**INTERNATIONAL ASSOCIATION OF JUDGES
UNION INTERNATIONALE DES MAGISTRATS
UNIÓN INTERNACIONAL DE MAGISTRADOS
INTERNATIONALE VEREINIGUNG DER RICHTER
UNIONE INTERNAZIONALE DEI MAGISTRATI**

PALAZZO DI GIUSTIZIA - PIAZZA CAVOUR - 00193 ROMA - ITALY

RESOLUTION sur la situation au Niger

Le Conseil Central de l'Union Internationale des Magistrats (UIM), à l'occasion de sa réunion tenue le 15 octobre 2025 à Baku/Azerbaïdjan lors de la 67^e réunion annuelle de l'Union Internationale des Magistrats (UIM), a adopté (à l'unanimité) la résolution suivante :

- Rappelant la communication du Comité de la Présidence de l'UIM pour le Niger, du 18 août 2025, condamnant la dissolution du Syndicat Autonome des Magistrats du Niger (SAMAN) et la radiation de son Secrétaire Général ;
- Vu la note explicative du Secrétaire Général dudit Syndicat et adressée aux participants à la réunion annuelle internationale de l'UIM de Baku/Azerbaïdjan d'octobre 2025 ;
- Considérant qu'il résulte dudit document que les membres du syndicat des magistrats du Niger continuent à subir un acharnement sans précédent de la part des autorités de transition ;
- Considérant qu'au même titre que le Secrétaire Général, le Secrétaire Général Adjoint a également été radié le 15 août 2025 ; Que les fonds du syndicat ont été gelés et les salaires desdits magistrats suspendus ;
- Considérant les répercussions dramatiques de ces décisions de l'autorité politique nigérienne sur la liberté d'association des magistrats, l'indépendance de la justice, ainsi que les droits fondamentaux des membres du Syndicat ;
- Considérant le risque réel de placement de la justice nigérienne sous le contrôle et la direction de l'autorité politique tout en privant les magistrats de tout contre-poids face aux -ingérences extérieures ;
- Considérant ces atteintes graves et inadmissibles à l'indépendance du pouvoir judiciaire ainsi que l'absence de réponse de la part des autorités nigériennes aux différents recours déposés par les membres du syndicat ;

Le Conseil Central de l'UIM :

- Renouvelle solennellement son soutien entier et indéfectible aux magistrats du Niger qui continuent de subir les conséquences désastreuses des décisions de l'autorité politique ;
- Dénonce fermement la dissolution illégale du Syndicat Autonome des Magistrats du Niger et la radiation de ses principaux responsables ;
- Exhorte vivement les autorités nigériennes à restaurer le Syndicat Autonome des Magistrats du Niger, à réintégrer les membres injustement radiés du corps des magistrats et à lever le gel des fonds de ladite structure ;
- Appelle solennellement toutes les associations de l'UIM à se mobiliser et à œuvrer collectivement pour le respect de l'indépendance de la justice et des droits de magistrats du Niger ;
- Invite, enfin, les autorités nigériennes à remettre en place les garanties institutionnelles de l'indépendance du pouvoir judiciaire, conformément aux normes internationales, et à mettre un terme aux dérives attentatoires aux droits des magistrats et exercer en toute indépendance.